



*Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

*Le ministre*

*Paris, le 29 MARS 2019*

Mesdames et messieurs les professeurs,

La confiance est un état d'esprit indispensable si nous voulons transmettre à nos enfants l'essentiel, la confiance en leur réussite et en leur avenir. Or, nous devons avoir à l'esprit que notre École ne réduit pas encore suffisamment les inégalités sociales. 20 % des élèves à l'école primaire ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, 22 % des jeunes de 20 à 24 ans sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation.

Changer cette situation dépend de notre capacité à nous unir autour d'objectifs clairs et ambitieux : tous les élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). Pour cela, nous investissons massivement dans l'école primaire avec plus de 2 300 postes supplémentaires dans un contexte de baisse démographique. Nous dédoublons les CP et les CE1 en Rep et Rep+, ce qui va permettre d'offrir à 300 000 élèves un suivi renforcé. J'ai aussi pris l'engagement d'une amélioration du taux d'encadrement à l'école primaire dans chaque département de France et à chaque rentrée de 2017 à 2022.

Comme vous le savez, le projet de loi pour une École de la confiance est actuellement en discussion au Parlement. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2019 et sera examiné par le Sénat à partir de la mi-mai. Comme je l'ai indiqué, il s'agit de donner plusieurs leviers nouveaux à notre action collective au service de l'élévation du niveau général et de la justice sociale.

Ainsi, grâce à ce projet de loi, nous approfondissons notre action en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans afin de renforcer l'école maternelle. C'est en effet entre 3 et 6 ans qu'il est possible de lutter efficacement contre la première des inégalités et la plus prédictive de l'échec scolaire, l'inégale maîtrise du langage. La loi consacre l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Nous aurons donc désormais, de 3 à 18 ans, le cadre pour offrir à nos élèves des parcours scolaires à la fois émancipateurs et adaptés à la diversité de leurs talents.

*.../...*

Une réponse pédagogique plus personnalisée est une des clés de la réussite de tous. Nous avons mis à votre disposition des outils d'évaluation nourris du meilleur de nos connaissances pédagogiques et vous offrant des points de repères nationaux. Je veux vous remercier pour votre engagement dans leur mise en œuvre. Nous continuerons à les améliorer grâce à vos contributions comme nous avons déjà commencé à le faire.

L'un des défis de cette meilleure personnalisation passe par le renforcement de l'École inclusive inscrite dans le projet de loi. L'émergence d'un service public du handicap à l'École va nous permettre de réaliser l'objectif d'une École pleinement inclusive en septembre 2019 avec des accompagnants mieux formés et mieux considérés.

Vous êtes les premiers acteurs des politiques scolaires qui se situent à l'avant-garde du progrès social. À ce titre, tous les Français vous doivent gratitude et respect. L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, qui ne crée aucune obligation nouvelle pour les professeurs, je tiens à le préciser, rappelle ce principe sur lequel je ne transigerai pas : le respect par les parents et les élèves de l'institution scolaire et de ses personnels.

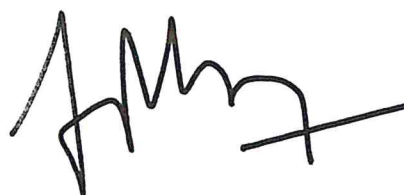
Cette confiance dans les professeurs se traduira concrètement par le renforcement de votre formation initiale et continue et par votre droit à l'expérimentation pédagogique. Vous en usez déjà pour développer des projets innovants, par exemple ceux dont le but est de garantir aux élèves un continuum pédagogique du CP à la 3<sup>e</sup>. Nous avons souhaité donner un cadre juridique plus solide à ces expérimentations en offrant la possibilité de créer un établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux.

La création de cet établissement repose sur l'accord de tous les acteurs locaux, c'est-à-dire de la communauté éducative et des élus. Il représente une liberté nouvelle et non une obligation. En aucun cas, il n'a vocation à faire disparaître des écoles et encore moins leurs directeurs, contrairement à ce qui peut être écrit ici ou là. C'est tout l'inverse. Avec ces nouvelles dispositions, les directeurs seront davantage encore les acteurs locaux de l'école.

La politique menée depuis deux ans, approfondie par ce projet de loi, va nous permettre de mieux accompagner les élèves entre 3 et 18 ans. Durant cette première étape de la vie, il est en effet important de transmettre des connaissances et des valeurs, de susciter de l'envie et de l'engagement, et de donner à tous nos élèves cette confiance en eux-mêmes qui leur permettra d'être pleinement acteurs de leur vie.

Je sais que je peux compter sur votre engagement et sur cette conviction commune que notre École, à la fois exigeante et bienveillante, est le levier principal du progrès individuel et collectif dans notre pays.

Avec toute ma confiance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, angular strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name 'Jean-Michel Blanquer'.

Jean-Michel BLANQUER